



COMPLÉTER L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE EUROPÉENNE

Contribution de la Commission au programme des dirigeants

#FutureofEurope #EURoad2Sibiu

UN MÉCANISME DE STABILISATION



«L'impuissance d'un budget national à faire face aux chocs secouant les marchés financiers ou souverains se répercutait sur tous. Les contribuables ont payé le prix fort: pour les banques qui avaient besoin d'une aide d'urgence et les gouvernements qui n'arrivaient plus à se financer.»

Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, Bruxelles, 13 octobre 2016

La communication de la Commission européenne propose un scénario ambitieux visant à créer, au sein des finances publiques de l'Union dans leur configuration actuelle et future, des mécanismes budgétaires essentiels pour la zone euro et l'Union dans son ensemble.

Dans cette communication, la Commission expose quelques principes à respecter pour le déploiement d'une fonction de stabilisation qui permettrait de préserver les niveaux d'investissement en cas de choc asymétrique majeur. Un mécanisme de stabilisation au niveau européen offrirait la possibilité de mobiliser rapidement des ressources pour faire face à des **chocs asymétriques majeurs** qui ne peuvent être gérés au seul niveau national.

Le mécanisme de stabilisation est destiné aux États membres de la zone euro et ouvert à la participation de tous ceux qui le souhaitent.

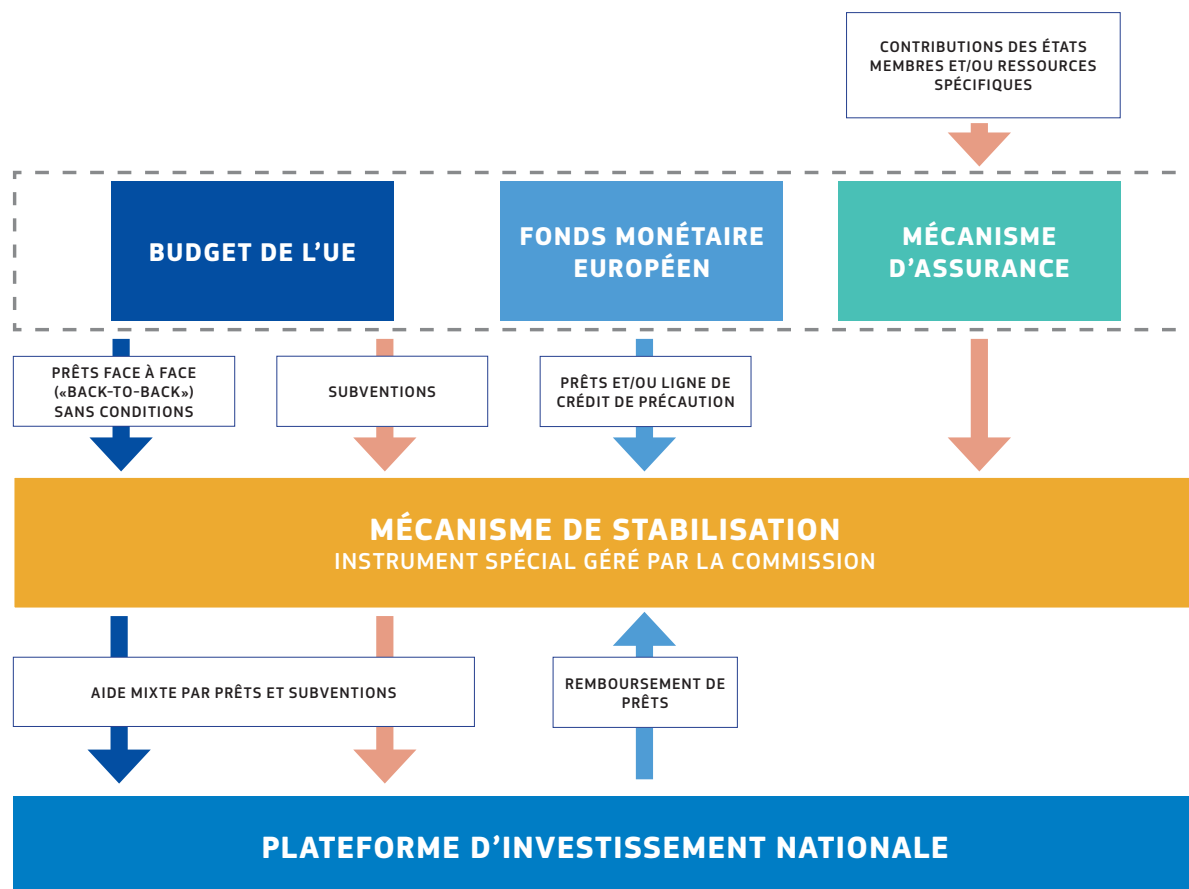
Protéger les investissements en cas de choc asymétrique majeur

Pour l'après-2020, la Commission envisage un mécanisme de stabilisation permettant de soutenir les niveaux d'investissement à l'échelon national et pouvant être mis en place progressivement. Il prendrait la forme d'un instrument ad hoc géré par ses soins qui permettrait de mettre en commun différentes sources de financement au niveau européen.

Cet instrument s'inscrirait dans la logique d'un **système européen de protection de l'investissement** et viserait à soutenir des priorités clairement définies et des projets ou activités déjà programmés à l'échelon national.

Moyennant le respect de critères d'admissibilité et d'un mécanisme d'activation stricts, l'État membre confronté à un choc asymétrique majeur serait automatiquement en droit de bénéficier de l'assistance liée au mécanisme de stabilisation. L'intervention, qui combinerait **des aides sous forme de prêts et une aide budgétaire**, pourrait se composer de trois éléments.

1. Le budget de l'UE et le Fonds monétaire européen pourraient accorder des prêts garantis par le budget de l'UE. L'État membre bénéficiaire rembourserait ces prêts au mécanisme de stabilisation.
2. Le budget de l'UE pourrait accorder des aides limitées sous forme de subventions budgétisées annuellement aux États membres concernés.
3. Un mécanisme d'assurance basé sur les contributions volontaires des États membres compléterait progressivement l'octroi de subventions au titre du mécanisme de stabilisation.



Fondements d'un mécanisme de stabilisation

- ▶ Se distinguer, en la complétant, de la panoplie existante des instruments de finances publiques de l'Union. Ce mécanisme comblerait l'hiatus entre, d'une part, les instruments existants financés par le budget de l'Union au service de l'emploi, de la croissance et de l'investissement et, d'autre part, l'assistance financière apportée par le Fonds monétaire européen dans les cas extrêmes.
- ▶ **Contribuer à la stabilité financière.** Il devrait réduire le risque de voir un État membre bénéficiaire contraint de recourir à un programme du Fonds monétaire européen.
- ▶ **Avoir un véritable poids économique en régime de croisière.** Il devra posséder une envergure suffisante pour assurer une réelle stabilisation à l'échelon des États membres.
- ▶ **Être rapide et efficace.** Il devrait pouvoir intervenir automatiquement et rapidement sur la base de paramètres prédéfinis.
- ▶ Contribuer à une politique budgétaire saine et réduire l'aléa moral. L'accès au mécanisme de stabilisation fera l'objet de critères d'admissibilité stricts, préalablement définis et fondés sur des politiques macroéconomiques saines. Seuls ceux qui ont respecté le cadre de surveillance de l'Union pendant la période qui a précédé le choc asymétrique majeur seraient autorisés à y faire appel.

Complémentarité avec les mécanismes nationaux d'atténuation des chocs

Les budgets nationaux resteront le principal instrument de politique budgétaire dont disposeront les États membres pour faire face aux revirements de conjoncture. Le mécanisme de stabilisation au niveau européen se bornerait à compléter le rôle stabilisateur joué par les budgets nationaux des États membres.

C'est pourquoi les États membres doivent continuer à constituer et entretenir des réserves budgétaires suffisantes, notamment en période de conjoncture favorable, comme le prévoit le pacte de stabilité et de croissance. Le mécanisme de stabilisation européen ne devrait être enclenché que si les réserves et les stabilisateurs s'avèrent insuffisants pour contrer un choc asymétrique majeur.

Autres idées

Dans son **document de réflexion sur l'approfondissement de l'Union économique et monétaire**, la Commission a lancé trois pistes.

- ▶ Un système européen de protection de l'investissement pourrait protéger les investissements en cas de fléchissement de l'activité, en soutenant des priorités clairement définies et des projets ou actions déjà prévus au niveau national, tels que le développement des infrastructures ou des qualifications.
- ▶ Un régime européen de réassurance chômage pourrait servir de «fonds de réassurance» pour les régimes nationaux d'assurance chômage.
- ▶ Un «fonds pour les mauvais jours» pourrait accumuler des fonds de manière régulière, les décaissements étant déclenchés sur une base prédéfinie.

La Commission souligne que toutes ces options sont dignes d'intérêt et peuvent également se combiner au fil du temps.

Pour la suite, la Commission juge important de réfléchir également au rôle que pourraient jouer les instruments existants qui relèvent du budget de l'UE, parmi lesquels l'Initiative pour l'emploi des jeunes, le Fonds de solidarité de l'UE et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation.

Un système de ressources propres modernisé pour le budget de l'UE pourrait en outre contribuer, à terme et dans une certaine mesure, à la stabilisation économique.

Une augmentation temporaire du taux de cofinancement de l'UE et/ou une éventuelle modulation du niveau des préfinancements des Fonds structurels et d'investissement européens pourraient également jouer un rôle.

Prochaines étapes

